



MINISTERIO DE HACIENDA Y ADMINISTRACIONES PÚBLICAS  
Tribunal calificador de las pruebas selectivas para ingreso en el  
Cuerpo de Ingenieros de Montes de la Hacienda Pública

**SEGUNDO EJERCICIO DE LA FASE DE OPOSICIÓN DEL PROCESO SELECTIVO  
PARA INGRESO EN EL CUERPO DE INGENIEROS DE MONTES DE LA  
HACIENDA PÚBLICA ORDEN HAP/1199/2013 DE 14 DE JUNIO  
(BOE de 29 de junio de 2013)**

**20 de ENERO de 2014**

**Avant-propos**

Les zones rurales d'Europe jouent un rôle essentiel dans la fourniture de services environnementaux. En réduisant les émissions et en piégeant le carbone, en protégeant la disponibilité des ressources en eau et leur qualité, en préservant la fonctionnalité des sols et la qualité de l'air, en rendant les terres plus résistantes aux inondations et aux incendies et en maintenant la valeur des paysages, elles permettent de préserver la biodiversité et contribuent à la régulation du climat. Ces services sont souvent fournis de manière combinée, grâce à des pratiques appropriées d'utilisation des terres.

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) est la principale source de financement de l'Union européenne pour l'utilisation durable des terres et pour l'amélioration de la fourniture de services environnementaux dans tous les États membres.

La pression qui pèse sur tous les aspects de l'environnement rural reste très forte. En dépit d'une législation et de mesures d'incitation ciblées, ainsi que de quelques résultats positifs, par exemple s'agissant de la réduction des incidences des activités agricoles et forestières sur l'environnement, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les objectifs que l'Union européenne a fixés en matière de biodiversité, de climat et d'eau— pour ne citer que les domaines les plus pertinents!— semblent loin d'être atteints.

De nombreux modèles actuels de gestion des terres ont de lourdes conséquences sur l'environnement: ils contribuent au déclin des populations d'oiseaux des champs et de papillons des prairies, nuisent à l'état de conservation des habitats agricoles et forestiers, intensifient la teneur en azote des ressources en eau, entraînent une raréfaction de ces ressources et provoquent une diminution des quantités de matière organique présentes dans les sols.

La stratégie Europe 2020 reconnaît l'importance de l'amélioration de la fourniture des services environnementaux dans le cadre du défi plus général de la transition vers une économie efficace dans l'utilisation des ressources, et cela se reflète dans les priorités spécifiques de la politique de développement rural pour la période 2014-2020. Ainsi, il convient de souligner que la «préservation de l'environnement» et la «contribution à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce phénomène» sont considérées comme des objectifs communs pour tous les programmes de développement rural (PDR).

En adoptant des priorités plus précises et en rendant plus flexible l'application des mesures, nous pourrions donner aux futurs PDR un plus grand potentiel pour remédier aux problèmes environnementaux. Pour que ces PDR soient efficaces, il faudra cependant un cadre politique cohérent qui tienne soigneusement compte des préoccupations environnementales à tous les stades du cycle de programmation, à commencer par la conception des programmes. Il faudra aussi mettre en place des mécanismes de protection de l'environnement, qui permettront de garantir que les résultats positifs ne seront pas érodés ou inversés et d'assurer une synergie entre toutes les mesures des PDR en vue de la réalisation d'un objectif commun. En d'autres termes, nous devons faire en sorte que ces programmes soient «respectueux de l'environnement».

Lors de la conception des PDR, l'évaluation minutieuse initiale des lacunes environnementales et des menaces pour l'environnement devra être traduite en priorités cohérentes et en objectifs bien définis. Au cours de ce processus, il est essentiel que les PDR ne soient pas considérés isolément. Une stratégie environnementale plus générale et plus globale s'impose pour tenir compte de l'ensemble des interventions politiques et des instruments de soutien qui s'appliquent aux zones rurales, au niveau tant national que régional. Pour ce qui est de l'approche stratégique, la politique de développement rural doit répondre aux priorités environnementales du cadre stratégique commun (CSC), qui englobe les fonds structurels et d'investissement de l'Union européenne.

Pour concevoir efficacement les futurs PDR, il y aura lieu de mieux utiliser les outils disponibles, de comprendre ce que les différentes mesures peuvent permettre et de faire en sorte qu'elles soient utilisées de façon créative afin d'obtenir les meilleurs résultats environnementaux. Les États membres devront probablement adopter de nouvelles stratégies et il sera peut-être nécessaire de leur fournir des conseils et une assistance pratique afin de les aider à mieux comprendre les implications de la nouvelle réglementation sur le développement rural et à renforcer les capacités des administrations comme des parties prenantes.

Les lignes directrices de la Commission européenne pour la période de programmation 2014-2020 marquent une avancée importante, et le présent numéro de la Revue rurale de l'UE a été conçu comme un outil complémentaire fournissant aux responsables des PDR des orientations et des sources d'inspiration potentielles.